



Interdiction de visite pour les grands parents

Par Lili417

Bonjour à tous,

Mes parents souhaitent voir leurs petits enfants actuellement et nous parents, nous avons pris la décision qu'ils ne verront plus. En effet, nous sommes en conflit avec eux car beaucoup de manipulation ont été constatées sur notre fille aînée 6 ans, rapportant des paroles calomnieuses de la mamie à notre égard. Le papi s'est montré agressif une fois lors que nous étions dans notre domicile. Ce n'est pas la première fois, que cette discorde se présente entre eux et nous pour les enfants. Auparavant, il y a eu un accord à l'amiable mais fort de constater qu'ils ne respectaient pas nos conditions malgré les efforts... Nous avons décidé d'éloigner nos enfants définitivement. Le problème maintenant c'est qu'ils les réclament. Je leur ai proposé de régler ça devant un médiateur. La mamie me répond que ça va rien servir et qu'elle préfère consulter un juge si elle ne voit pas ses petits enfants maintenant. Pour information, ils sont venus jusqu'à ma porte sans avoir préalablement prévenu. J'aurais dû porter plainte quand l'agression a commencé... Merci pour vos conseils.

Par vivi2501

il n'est pas trop tard de porter plainte contre vos agresseurs et de saisir le juge aux affaires familiales avant que votre mère le fasse en expliquant de façon détaillée les motivations de votre refus. Vos parents semblent être des grands-parents toxiques. Votre conjoint doit aussi apporter son témoignage écrit.

Par Lili417

Merci pour votre réponse. Peut-on saisir le juge sans avoir tous les papiers demandés ?

Par vivi2501

dans un premier temps vous écrivez au juge en votre nom. vous devez apporter la preuve qu'il n'est pas dans l'intérêt de votre enfant de continuer de voir ses grands-parents (la toxicité de vos parents..) Avant de prendre sa décision, et afin de bien comprendre les enjeux familiaux, le juge exige généralement en plus une enquête sociale ou une expertise médico-psychologique.